

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 28 février 2023		
<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b>  EN EXERCICE : 21  PRESENTS : 14  VOTANTS : 14  QUORUM ADMIN GAL : 11	<b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME  <b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI  <b>ABSENTS :</b> FRANCK PACCARD	<b>VOTES :</b>  POUR : 14  CONTRE : 0  ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/23		

Rapporteur : Umberto Dimastromatteo  
Délibération n°23-18

**Objet : Administration générale - Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical**

Vu l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L5211.11 du CGCT ;

Considérant que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Il est proposé que le prochain Comité Syndical se déroule :

**Mardi 25 avril 2023 de 18h à 19h30**  
**Salle du conseil municipal à Beaufort**

>>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<<<<<

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le lieu de réunion du prochain comité syndical.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230228-23-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Affichage : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ugine, le 2 mars 2023

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,